



Harcelement de la societe hoist group

Par **papy13**, le **19/06/2013 à 16:24**

Bonjour,voilà,la société hoist,ce jour ma laissé un message,pour rappeler urgement,je viens de le faire et voici ce qui s'est passé; la personne ma dit que je devais 9915.68 et 948.53,et ma dit que je devais impérativement régler,je lui est demandé le titre exécutoire, et là grande colère de la dame,ces propos;(nous connaissons les lois,vous devez l'avoir en possession, et nous comme il est archivé,il faut que l'on fasse des recherches et c'est payant,de toute facon,si vous ne payez pas dans les 48h,nous intenterons une action judiciaire, et puis,elle à raccrochée.Celà,fait la 4ème fois, en 3 mois,et deux courriers simples.Que dois-je faire??
Merci,pour vos réponses.

Par **chaber**, le **19/06/2013 à 16:58**

bonjour

[citation]et nous comme il est archivé,il faut que l'on fasse des recherches et c'est payant,[/citation]Il est vraisemblable qu'il n'y a pas de titre exécutoire.

Il ne serait pas "archivé" mais dans le dossier